



CENTRE  
D'ACTION SOCIALE  
VILLE DE PARIS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2025**

N° 00014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Objet : nouvelles versions du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement des EHPAD du CASVP**

Le Conseil,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L312-1 et suivants, L.311-4, L.311-7, L.311-4-1, D.311 relatifs aux droits des usagers, au contrat de séjour et au règlement de fonctionnement et R123-39 et suivants ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L1113-1 à L1113-10, R1113-1 à R1113-9 et R3511-1 à R3512-2;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu l'instruction codificatrice ABM du 21 avril 2006 relatif aux régies d'avance, de recettes et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et leurs établissements publics ;

Vu le Décret n°2022-734 du 28 avril 2022 « portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le mémoire de la Directrice générale portant sur les nouvelles versions du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement des EHPAD du CASVP ;

**Délibère**

**Article 1 :**

Le Conseil d'Administration adopte le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement des EHPAD du CASVP, annexés à la présente délibération.

**Article 2 :**

Le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement entrent en vigueur dans l'ensemble des EHPAD du CASVP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Pour les résidents accueillis avant 2026, les nouvelles dispositions seront intégrées par avenant aux documents qu'ils ont déjà signés.

**Article 3 :**

La directrice générale du CASVP est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise aux autorités compétentes selon les règles en vigueur.

La Directrice Générale  
Secrétaire du Conseil d'Administration

Jeanne SEBAN

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 075-267500049-20251219-CA\_25\_12\_14D-DE

S<sup>2</sup>LOW

du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE